

Mercredi 24 juillet 2024

## ***L'AFG salue le nouveau plan pour une prospérité et une compétitivité durable de l'Europe de la Commission européenne pour 2024-2029***

L'AFG salue les orientations politiques présentées le 18 juillet par la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, pour la période 2024-2029. **Ces orientations mettent résolument l'accent sur le renforcement de la compétitivité de l'Union européenne, un objectif que nous soutenons pleinement.** En s'engageant fermement pour une croissance économique durable et une résilience face aux défis mondiaux, ce plan marque un tournant décisif pour l'avenir de l'Europe.

**Le nouveau cadre stratégique pour une prospérité et une compétitivité durables de l'Europe inclut plusieurs orientations que nous accueillons favorablement :**

### **Une nouvelle dynamique pour le marché unique**

- **Contrôle de l'incidence de toute future législation sur la compétitivité et les PME.** Nous encourageons la Commission à mettre en œuvre ce test de compétitivité pour toutes les entreprises européennes - quelle que soit leur taille et leur secteur d'activité - et pour les textes européens en cours de discussion comme la stratégie d'investissement de détail (ou « Retail Investment Strategy, RIS »).
- **Nouvelle approche de la concurrence** « plus favorable aux entreprises européennes qui se développent sur les marchés mondiaux, tout en garantissant toujours des conditions de concurrence équitables ».
- **Nouveau statut juridique à l'échelle de l'UE** pour aider les entreprises innovantes à se développer, en leur permettant de bénéficier d'un ensemble de règles simplifié et harmonisé dans certains domaines.

### **Union de l'épargne et de l'investissement pour « décupler les investissements »**

Alors que chaque année, 300 milliards d'euros d'épargne des ménages européens sont transférés vers des marchés étrangers, **la Commission propose la création « d'une union européenne de l'épargne et des investissements » visant à mobiliser « l'épargne privée en Europe, pour l'investir dans l'innovation et la transition vers une énergie propre et la transition numérique. »** Selon la Commission européenne, cette recommandation du rapport Letta permettrait d'attirer 470 milliards d'euros d'investissements supplémentaires par an, et de



#### **Contact Presse :**

Delphine de Chaisemartin | 06 75 31 73 91 | [d.dechaisemartin@afg.asso.fr](mailto:d.dechaisemartin@afg.asso.fr)  
41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00  
Avenue des Arts 44 | 1000 Bruxelles



[www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr)

renforcer le financement de la compétitivité européenne. Les gérants français investissent à plus de 70% dans l'Union européenne. L'Europe a besoin d'acteurs financiers locaux compétitifs pour financer ses entreprises.

### **Pacte pour une industrie propre**

**Ce pacte vise à accélérer la décarbonation de l'industrie en mettant l'accent sur le soutien à la transition.** Cette législation orientera les investissements vers les infrastructures et l'industrie, en particulier les secteurs à forte intensité énergétique. Elle soutiendra les marchés porteurs européens en vue du développement, de la production et de la diffusion dans l'industrie de technologies propres. **L'AFG est favorable aux mesures qui visent à accompagner les entreprises dans leurs transitions plutôt qu'à les exclure, notamment dans leur accès à des financements.**

**L'AFG appelle les pouvoirs publics à une vision de long terme de l'épargne :**

**1 - La stabilité fiscale est un prérequis pour permettre à l'épargne et à l'investissement de continuer à se développer.**

**2 - La réglementation, comme le projet européen de Stratégie d'investissement de détail (RIS), devrait être mieux calibrée pour inciter à épargner à long terme et à investir dans l'économie productive notamment dans les PME et l'innovation.**

**Cette vision stratégique est indispensable pour concilier le rendement attendu par les épargnants et le financement des enjeux de compétitivité et de durabilité des entreprises européennes. Elle permettra de répondre au nouveau paradigme de la Commission européenne.**

**Pour rappel notre [manifeste](#) :**

**L'Europe sera florissante à horizon 2030 si...**

- **La réglementation de l'UE veille à renforcer l'autonomie financière et la compétitivité de l'Europe ;**
- **L'épargne européenne devient le moteur du financement par les marchés de l'économie européenne et finance les grandes transitions ;**
- **Dans un cadre protecteur, les citoyens de l'UE sont les acteurs de leur émancipation financière et de leur souveraineté collective.**



#### **Contact Presse :**

Delphine de Chaisemartin | 06 75 31 73 91 | [d.dechaisemartin@afg.asso.fr](mailto:d.dechaisemartin@afg.asso.fr)  
41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00  
Avenue des Arts 44 | 1000 Bruxelles





L'AFG fédère les professionnels de la gestion d'actifs depuis 60 ans, au service des acteurs de l'épargne et de l'économie. Elle est la voix collective de ses membres, les sociétés de gestion de portefeuille, entrepreneuriales ou filiales de groupes bancaires ou d'assurance, français et étrangers. En France, la gestion d'actifs correspond à plus de 700 sociétés de gestion, pour 4 700 Mds€ d'actifs sous gestion.

L'AFG se mobilise pour la gestion d'actifs et sa croissance, contribue à l'émergence de solutions bénéfiques à tous les acteurs de son écosystème et s'engage dans l'intérêt de tous à favoriser le rayonnement de l'industrie, en France en Europe et au-delà. Elle s'investit pour l'avenir.

**Contact Presse :**

Delphine de Chaisemartin | 06 75 31 73 91 | [d.dechaisemartin@afg.asso.fr](mailto:d.dechaisemartin@afg.asso.fr)  
41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00  
Avenue des Arts 44 | 1000 Bruxelles

